

Trail NIVOLET-REVARD dimanche 2 mai 2021

ORGANISATION : L'Elan Voglanais
nivoletrevard.trail@gmail.com

à VOGLANS (Savoie)

Un trail placé sous le signe de la générosité (en 2019 : 2425€ reversés au Comité Handisport de Savoie) et de la convivialité : 215 bénévoles au service des coureurs vous permettront d'en garder un souvenir inoubliable.

LOCALISATION :

Départ et Arrivée : Voglans salle polyvalente

- à 300m de l'aéroport de Chambéry/Aix-Les-Bains.
- à 3km du Lac du Bourget.
- à 7km de Chambéry et 8 km d'Aix les Bains.

PARCOURS :

Les Trails Nivolet-Revard, le Malpassant et la Voglanaise sont des courses pédestres organisées par l'Elan Voglanais, se déroulant à 90% sur sentiers monotraces, pistes carrossables, prairies de montagne.

Nivolet-Revard : 51km+ / -2700m 3 Points ITRA 2021

Départ: 8h00 Arrivée du 1er coureur aux environs de 12h40

Départ de Voglans pour rejoindre rapidement Méry. D'ici là un monotraces oscillera dans les forêt de Drumettaz-Clarafond pour vous emmener au 1er ravitaillement des Mentens au km 11.

Place maintenant au plat chaud avec la montée du col du Pertuiset PAR le sentier du Montatan, véritable mur ! La récompense est belle puisqu'ensuite vous atteignez le belvédère du Revard et son point de vue imprenable sur le bassin Aixois.

Les yeux encore grand ouvert, vous entamerez la traversée du plateau de ski nordique "Savoie Grand Revard" pour atteindre La Feclaz et le second ravito, km 24.

Une petite grimpe vous permettra d'atteindre le sommet du Sire (1558m) avec encore une vue superbe ... que vous retrouverez quelques minutes plus tard à la fameuse Croix du Nivolet, un incontournable de l'autochtone.

Place maintenant à la descente jusqu'au Col puis la Cascade de la Doria (930m) avant de remonter légèrement sous la croix, jusque 1330m puis la deuxième partie de la descente, par un sentier inédit, plongera sur Pragondran, dernier ravitaillement solide, au km 38.

Nouveau passage pour basculer sur Verel puis revenir à Fournet par un sympathique monotraces en sous bois, très souple. Fournet est le dernier point d'eau avant de traverser à nouveau la plaine pour regagner la salle polyvalente de Voglans où nos bénévoles vous attendent pour vous remettre sur pied autour d'une bonne tartiflette !

Le Malpassant : 22km +/- 1100m 1 Point ITRA 2021

ANNULE en 2021

Départ: 8h30 Arrivée du 1er coureur aux environs de 10h30

. Départ identique aux 51 kms jusqu'à Méry, puis vous abordez les premières difficultés pour atteindre le sommet du Malpassant.

A ce sommet, passage idyllique sur les crêtes, le départ de parapente avant de basculer à Pragondran, pour votre seul et unique ravitaillement solide, au km 10.

De là vous allez remonter légèrement pour enfin descendre à Verel, ici vous avez retrouvé le "grand" parcours. Nouveau passage, donc, pour basculer sur Verel puis revenir à Fournet par un sympathique monotraces en sous bois, très souple. Fournet est le dernier point d'eau avant de traverser à nouveau la plaine pour regagner la salle polyvalente de Voglans où nos bénévoles vous attendent pour vous remettre sur pied autour d'une bonne tartiflette !

La Voglanaise : 13km +/- 400m

ANNULE en 2021

Départ: 8h45 Arrivée de la 1^{ère} coureuse aux environs de 9h50

. Départ identique aux précédentes jusqu'à Méry. Première difficulté pour atteindre le pied du passage du Malpassant pour rejoindre le village de Fournet avant d'aborder le retour sur Voglans.

Marche festive : 12 km +/-250m Départ: 9h00

Nouveau parcours qui vous emmènera sur les côteaux de Voglans.

REGLEMENT

Article 1 : Départ : lieux et horaires

Date Dimanche 2 mai 2021

Départ et arrivée devant la salle polyvalente de la commune de Voglans

Heure de départ du trail Nivolet-Revard à 8h00

Heure de départ du trail Malpassant à 8h30 – **Annulé en 2021**

Heure de départ de la Voglanaise à 8h45 – **Annulé en 2021**

Heure de départ de la marche festive à 9h00. *Suivant l'évolution des conditions sanitaires, la marche du dimanche pourra être avancée au samedi après-midi.*

Article 2 Inscriptions, tarifs

Les **Inscriptions** pourront être effectuées par internet sur le site https://inscriptions-l-chrono.com/trailnivoletrevard2021/select_competition

Un lien est présent sur le site www.nivoletrevard.fr

Un remboursement partiel sera possible jusqu'au 27 avril soit 5 jours avant la date du trail (date du courrier ou mél faisant foi) sur présentation d'un certificat médical interdisant la pratique du trail en compétition et sera laissé à la décision du comité d'organisation.

Tarifs (comprenant lot coureur, ravitaillements, café d'avant course pour les trois courses et repas d'après course pour le Nivolet -Revard).

Nivolet-Revard : 40 € repas compris

Le Malpassant : 23 sans repas ; 31€ avec repas (**ANNULE en 2021**)

La Voglanaise : 13€ sans repas ; 21 € avec repas (**ANNULE en 2021**)

Clôture des inscriptions le mercredi 28 avril 2021 à minuit.

Repas « accompagnateur » : 8€. Le jour de la course tous les repas (coureurs, accompagnateurs) seront à 10€.

Des **douches** chaudes sont à la disposition des concurrents sur place, dans les vestiaires du stade, selon la situation sanitaire.

La date limite d'inscription est fixée au 28 avril 2021 à minuit sous condition de non-dépassement de 500 coureurs pour le trail Nivolet-Revard.

Article 3 Conditions de participation

Les inscriptions sont validées informatiquement accompagnées :

- de la photocopie de la licence en cours de validité à la date de la course pour les licenciés FFA ou, pour les non-licenciés du certificat médical en cours de validité à la date de la course indiquant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an est exigé conformément à la loi du 23 mars 1999, modifiée par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 219 ; l'organisation conserve le document à l'appui de l'inscription, la présentation de la licence sur écran n'est pas acceptée.

Pour la marche ce document n'est pas exigé.

- du paiement.

Les coureurs ne remettant pas de certificat médical ou de licence, au plus tard au retrait du dossard, ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Tout dossier incomplet sera mis sur liste d'attente, en attendant les éléments manquants.

Le pointage dans le sas de départ est obligatoire (entrée par un sas); les coureurs qui ne se seront pas présentés au pointage de départ ne pourront pas prendre part à la course et ne seront pas classés.

La course Nivolet - Revard est ouverte aux concurrents espoirs, seniors et masters, hommes et femmes, licenciés ou non.

La course le Malpassant est ouverte aux concurrents juniors, espoirs, seniors et masters, hommes et femmes, licenciés ou non. (**Annulé en 2021**)

La course la Voglanaise est ouverte exclusivement aux concurrentes cadettes, juniors, espoirs, seniors et masters femmes, licenciés ou non. Pour les mineurs une autorisation parentale doit être jointe au dossier. (**Annulé en 2021**)

Article 4 Matériel conseillé pour les coureurs

Pour toutes les courses :

Aux ravitaillements l'organisation ne fournit pas de gobelet, chaque coureur doit emporter un gobelet ou un bidon.

Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliment qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

L'utilisation des bâtons est autorisée à partir de Méry (km 5). L'organisation ne prend pas en charge les bâtons, y compris aux ravitaillements.

Il n'est pas autorisé de courir avec un chien, même tenu en laisse.

Pour le trail Nivolet-Revard : matériel conseillé

- une réserve d'eau 0,75l minimum,
- une réserve alimentaire,
- une couverture de survie,
- un sifflet,
- un gobelet ou un bidon pour les ravitaillements.

Pour les autres courses : le Malpassant et la Voglanaise (ANNULE en 2021)

Matériel conseillé : une réserve d'eau de 0,5 L et un gobelet.

Matériel recommandé pour toutes les courses :

- une veste imperméable permettant de supporter les intempéries en montagne (obligatoire en cas de mauvais temps),
- des gants et un bonnet en cas de mauvais temps ou de froid.

Article 5 Barrières horaires, élimination et abandons, pointage de départ, litiges

Barrières horaires et élimination

Nivolet - Revard : durée maximale de 9h30

Les Mentens, km 11 : 10h00

La Féclaz, km 24 : 12h30

La Doria, km 31,5 : 13h45

Pragondran, km 38 : 15h15

Fournet, km 46 : 16h30

Arrivée, km 51 : 17h30

Le Malpassant : durée maximale de 5h00 (**ANNULE en 2021**)

Pragondran, km 10 : 11h00

Fournet, km 17 : 12h45

Arrivée, km 21 : 13h30

La Voglanaise : Arrivée, km 13 : 11h30 (**ANNULE en 2021**)

Tous les coureurs atteignant les postes de ces barrières horaires hors délai seront arrêtés et ramenés à l'arrivée par navette.

Ces coureurs ne seront pas classés au-delà de ces délais et ne pourront pas prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation ; laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

En cas d'**abandon** ou de **passage hors délai** possible uniquement aux postes de barrières horaires, le coureur doit obligatoirement remettre son dossard au responsable du poste de barrière horaire ; il sera ramené à Voglans par la navette de l'organisation.

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (celui-ci doit être apposé sur la poitrine)
- Absence au pointage de contrôle effectué en plusieurs points du parcours
- Non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé
- Jet de détrit (dépôts autorisés uniquement dans les zones de ravitaillement)

Pointage de départ : Le pointage dans le sas de départ est obligatoire ; les coureurs qui ne se seront pas présentés au pointage de départ (bien entré par le sas, simplement) ne pourront pas prendre part à la course et ne seront pas classés.

Litiges : toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du jury de course.

Article 6 Remise des dossards

Le samedi 1^{er} mai de 14h00 à 19h00 et le dimanche 2 mai à partir de 6h00, à la salle polyvalente de Voglans.

Article 7 Ravitaillements

Sous réserve que la situation sanitaire nous permette de mettre en place les ravitaillements.

L'organisation ne fournit pas de gobelet aux ravitaillements.

Nivolet - Revard :

3 ravitaillements solides :

Les Mentens (km11), La Féclaz (km24), Pragondran (km38)

1 ravitaillement liquide : Fournet (km46)

Le Malpassant : (ANNULE en 2021)

1 ravitaillement solide : Pragondran (km10)

1 ravitaillement liquide : Fournet (km17)

La Voglanaise : (ANNULE en 2021)

1 ravitaillement liquide : Fournet (km8)

L'assistance d'un coureur est autorisée dans les zones des ravitaillements prévus par l'organisation, elle est interdite sur tout le reste du parcours sous peine de sanction (pénalité de 30 minutes)

Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliment qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Article 8 Récompenses

Selon la situation sanitaire le jour de l'événement.

Pour la course Nivolet - Revard :

La remise des prix aura lieu à partir de 15h30 dans la salle polyvalente

- Les 5 premiers hommes scratch

- Les 5 premières femmes scratch

- Les 3 premiers de chaque catégorie : espoirs, séniors, M1 (40-49ans), M2 (50-59ans), M3 (60-69 ans), M4 (70 ans et +) hommes et femmes ; pas de cumul.

Si les 5 premiers scratch sont senior alors le podium senior sera le 6-7-8.

Pour la course le Malpassant : (ANNULE en 2021)

La remise des prix aura lieu à partir de 13h30 dans la salle polyvalente

- Les 3 premiers scratch et les 3 premiers de chaque catégorie : espoirs, séniors, M1 (40-49ans), M2 (50-59ans), M3 (60-69 ans), M4 (70 ans et +) hommes et femmes ; pas de cumul.

Pour la course la Voglanaise : (ANNULE en 2021)

La remise des prix aura lieu à partir de 11h30 sur l'aire d'arrivée (repli dans la salle polyvalente en cas de mauvais temps).

- Les trois premières de chaque catégorie : cadettes, juniors, espoirs, séniors, M1 (40-49ans), M2 (50-59ans), M3 (60-69 ans), M4 (70 ans et +) femmes.

Classement clubs :

- 3 premiers clubs récompensés avec des produits du terroir.

Classement établi par addition de points, avec le barème suivant : (sont comptabilisés les concurrents arrivés dans les délais)

Coureur Nivolet – Revard : 4 points

Coureur Malpassant : 2 points

Coureur la Voglanaise : 2 points

La présence des participants récompensés est obligatoire

Article 9 Modification du parcours ; Annulation de la course

Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de conditions météorologiques défavorables.

Annulation de la course

En cas d'annulation de la course pour des raisons non liées au Covid, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, les lots seront à disposition des inscrits à Voglans mais ne seront pas envoyés.

Article 10 Sécurité et assistance

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de contrôle, ravitaillements et signaleurs le long du parcours. Un poste de secours sera positionné à l'arrivée.

Le responsable médical est habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié ; le numéro de téléphone du PC course est indiqué sur le dossard.

En cas d'abandon, un rapatriement sera possible par navette positionnée au km 11 (Les Mentens), km24 (la Féclaz, avec salle d'attente), au km 38 (Pragondran), au km46 (Fournet) pour la course Nivolet - Revard), et au km10 (Pragondran), km17 (Fournet) pour la course le Malpassant.

Article 11 Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

Article 12 Droit à l'image

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et adresse mail, il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de news letters.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

Article 13 Engagement COVID-19

En vous inscrivant, vous acceptez la charte COVID-19 ci-dessous :

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement du *Trail Nivolet - Revard et ses courses associées*, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

> Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie

> Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée

> Ne pas cracher au sol

> Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle

> Ne pas jeter de déchets sur la voie publique

> Respecter et laisser les lieux publics propres

> Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

Article 14 Acceptation du règlement

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ce règlement.